



**EVALUATION INTERMEDIAIRE 2014-2016
RESUME A L'ATTENTION DES CITOYENS**

TERRITOIRE RHONALPIN



**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL FEADER
RHONE-ALPES 2014-2020**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Évaluation intermédiaire du PDR Rhône-Alpes 2014-2020

Basée sur une situation au 31 décembre 2016

*Après une année de transition et deux années de mise en œuvre de la programmation 2014-2020 du **PDR Rhône-Alpes**, une évaluation intermédiaire a été réalisée, conjointement avec celle du PDR Auvergne.*

*Cette évaluation s'inscrit dans le cadre réglementaire du **FEADER**, en réponse aux 21 questions évaluatives communes fixées au niveau européen. Pilotée par un Comité d'évaluation multi-partenarial, conduite par les Cabinets E-dater et AND-International sous la coordination de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cette évaluation a mis en évidence les réalisations et premiers résultats du programme. Elle s'est basée sur des analyses quantitatives (valorisation des outils de gestion, des rapports d'instruction, de données de contexte...) et qualitatives (enquête en ligne auprès des bénéficiaires, entretiens semi-directifs, focus-groupes...).*

Ces travaux ont également eu pour rôle de cadrer l'ensemble des travaux évaluatifs du PDR pour la période 2014-2020. Ce qui permettra ainsi d'anticiper le recueil des données utiles. Présentés au Comité de suivi du PDR en juin 2017, ces premiers travaux évaluatifs seront suivis d'une évaluation finale clôturée en juin 2019.

Les principales conclusions...



Priorité 1 – Transfert de connaissance et innovation

Les secteurs agricoles et sylvicoles font face à une exigence de compétitivité accrue couplée à des enjeux environnementaux. Le **FEADER** Rhône-Alpes favorise l'accès à de nouvelles connaissances et la mise en œuvre de projets innovants pour accompagner les exploitants agricoles et forestiers dans ces mutations.

12 projets du Partenariat Européen de l'Innovation (PEI) ont été financés.

Ils visent par exemple à lutter contre les maladies infectieuses dans les élevages et en production maraîchère, à développer de nouvelles techniques de transformation laitière, à améliorer la mobilisation de la ressource forestière, ...



Priorité 2 – Viabilité des exploitations agricoles, compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions, promotion des technologies agricoles innovantes

Le **FEADER** contribue à la **viabilité** des exploitants agricoles de Rhône-Alpes. Il les accompagne dans l'amélioration de leur compétitivité : financement des investissements de modernisation (bâtiment d'élevage, locaux, investissements matériels), de diversification et de commercialisation des productions.

Depuis 2014, 152 millions d'euros d'investissement public et privé ont été engagés.

Ces aides améliorent la rentabilité et la productivité des exploitations aidées par rapport aux exploitations non aidées. Ainsi, de 2012 à 2014, les exploitants aidés en Rhône-Alpes ont eu un chiffre d'affaires qui a augmenté de 8% alors que celui des exploitations non aidées a augmenté dans une moindre mesure (+1%).

Le **PDR Rhône-Alpes** contribue aussi à la viabilité des nouveaux installés.

Le FEADER a soutenu 51% des nouvelles installations de jeunes agriculteurs en Rhône-Alpes dont 30% ont aussi bénéficié d'aide à l'investissement.

Ce soutien favorise le renouvellement des générations au profit de jeunes qualifiés dans le secteur agricole en perte de vitesse.

Les aides à l'investissement du **FEADER** favorisent aussi une meilleure maîtrise des coûts d'approvisionnement et énergétique, facteur de compétitivité des exploitations. Ainsi, de 2012 à 2014, le ratio d'évolution moyenne du poids des charges d'approvisionnement/CA de l'exploitation des exploitants aidés a diminué de 2 points de pourcentage.

Filière forêt-bois : le FEADER soutient depuis 2014 :

- ☆ la création de près de 200 km de pistes et routes d'accès à la ressource. Près de 4 000 ha supplémentaires de forêt seront ainsi rendus accessibles, soit d'ici 5 ans une mobilisation supplémentaire de 200 000 m³ de bois ;
- ☆ la compétitivité des entreprises forestières et de transformation : financement de 70 opérations d'investissements représentant 6 millions d'euros d'investissements.



Priorité 3 – Organisation de la chaîne alimentaire et gestion des risques



Le **FEADER** soutient les productions de Rhône-Alpes sous signes de qualité ainsi que leur commercialisation.

Depuis 2014, près de 500 opérations ont été financées en faveur de :

- ☆ la certification et la promotion du signe AB ;
- ☆ l'investissement dans du matériel de transformation et développement de nouveaux points de vente pour près de 180 exploitants.

En complément, le **FEADER** favorise aussi une meilleure intégration des producteurs locaux auprès des industries agro-alimentaires : **90% des industries agro-alimentaires financées s'approvisionnent auprès des producteurs locaux.**



Priorité 4 – Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie



Afin de maintenir l'exploitation des terres agricoles et forestières tout en préservant les espaces protégés et leurs ressources (eau, sol, biodiversité végétale et animale), le **PDR Rhône-Alpes** accompagne les différents acteurs de ces territoires (exploitants agricoles et sylvicoles, animateurs des sites environnementaux) dans la mise en place de contrats de gestion.

Le programme finance l'animation des sites Natura 2000 pour déployer des actions de sensibilisation, de communication, d'appui technique en matière de biodiversité.

Il accompagne aussi des territoires de projets à enjeux environnementaux et climatiques [PAEC].

Le FEADER a financé :

- ☆ l'ensemble des 111 sites Natura 2000 de Rhône-Alpes ;
- ☆ 41 territoires PAEC représentant 22% des surfaces des terres agricoles de Rhône-Alpes. Les exploitants s'engagent par contrat à maintenir et améliorer leurs pratiques agricoles pour préserver les espaces et ressources naturelles ;
- ☆ la protection de 54% des cheptels régionaux contre la prédation du loup.



Priorité 5 – Utilisation efficace des ressources et transition vers une économie à faible émission de CO2 et résiliente aux changements climatiques



Le **PDR Rhône-Alpes** accompagne les exploitations à faire face aux changements climatiques, notamment lors des épisodes de sécheresse.

Grâce aux investissements aidés, 7,8% des terres irriguées passent à un système d'irrigation plus efficace.

Près de 45% des investissements de modernisation soutenus par le FEADER favorisent les économies d'énergie et de ressources. Exemples : sobriété ou recyclage de l'eau, en électricité, isolation thermique *etc.*



Priorité 6 – Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique



Le **FEADER** soutient le développement économique, l'attractivité et l'emploi des zones rurales notamment par le financement de stratégies de développement local élaborées par les acteurs locaux. Ces projets portent sur la valorisation des ressources, la territorialisation des économies rurales, la mise en place de stratégie alimentaire durable territoriale *etc.*

Le FEADER a accompagné 30 stratégies de développement local à hauteur de 58 m€.

Près de 41% de la population de Rhône-Alpes sont concernés.

Ce document a été réalisé par la Direction des Fonds Européens (DFE) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Programme de Développement Rural FEADER Rhône-Alpes 2014-2020

